



## Fusion d'entreprise

-----  
Par dth

Bonjour,

je suis en poste depuis plus de 14 ans dans la même entreprise, et nous venons de prendre connaissance de la fusion de 2 sociétés dont la notre au 1 janvier 25. (nous serons absorbés par l'autre société)

un avenant devrait être fait mais surtout ils nous parlent de différents points.

de nous baisser notre salaire?

de nous diminuer nos RTT?

et surtout à la remise de l'avenant ils nous ont bien dit que nous n'avons pas le choix de signer et que si nous ne signons pas l'avenant il se mettra en place automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier 25.

Pouvez-vous m'aider à ce sujet s'il vous plaît?

bonne journée et merci pour votre retour